

# Adapter le poste télécom aux spécificités des professions juridiques

L'usage des outils numériques dans le monde juridique est désormais la norme et une nécessité pour leur permettre de mener à bien leurs métiers. Cette utilisation massive du digital se retrouve alors dans de très nombreux cas d'usage comme la signature électronique par exemple pour les notaires (lors de la passation des actes) ou les avocats (pour l'envoi par mail d'informations sensibles). Mais ce n'est pas tout, dans un univers et paysage juridique toujours plus connecté, l'environnement télécom évolue aussi et s'invite au sein du système d'information.

## **Des systèmes toujours plus interdépendants**

La téléphonie, historiquement traitée comme un poste à part de l'informatique, ne peut plus aujourd'hui se positionner de manière indépendante. En effet, avec la généralisation des sujets liés au Cloud et la disparition progressive des infrastructures télécoms traditionnelles (PABX, etc.), elle est aujourd'hui une brique centrale et ouverte sur le système d'information des études notariales et cabinets d'avocats. Les solutions télécoms actuelles font partie de la famille des technologies dites de Centrex disponibles sous forme de solutions as a service (SaaS).

## **Mais comment réaliser ce virage technologique dans les professions juridiques ?**

La réponse est finalement assez simple. Il faut miser sur l'interconnectivité avec les autres solutions numériques du système d'information pour améliorer sa qualité de service auprès des clients et proposer un plus grand confort aux collaborateurs dans la réalisation de leurs missions. Ainsi, en optant pour des environnements de nouvelle génération, les avocats et notaires pourront bénéficier des apports des technologies de Voix sur IP (VOIP). Ces dernières intègrent notamment les aspects liés à la mobilité, à la convergence fixe et mobile, ou au serveur vocal interactif. Cette évolution du poste télécom répond alors parfaitement aux exigences d'efficacité, de mobilité et de sécurité exprimées par les professionnels du droit.

Ce faisant, les notaires et avocats modernisent la gestion de leurs opérations en connectant leur téléphonie à leurs solutions métiers. Ils peuvent alors exploiter pleinement l'ensemble des informations liées à leurs solutions logicielles: remontée des fiches contacts, rattachement des appels aux dossiers clients, calcul du temps passé. La téléphonie traditionnelle sort alors de son champ d'usage traditionnel pour devenir un pilier du bon fonctionnement des études et cabinets qui pourront alors en fonction de l'évolution de leur système d'information proposer toujours plus d'innovation et donc améliorer leur productivité et qualité de service.

Au final, l'essor du numérique va donc profondément modifier les usages des professions juridiques et leur permettre de répondre au mieux aux nouvelles attentes de leurs clients et contraintes réglementaires de leurs métiers.

Par Julien OHAYON, Directeur Général chez Appliwave